

Information presse

Le Plessis-Robinson, le 8 Novembre 2024

Le chemin de l'école, en toute sécurité

Qu'ils soient réalisés à pied, en voiture, à vélo ou dans les transports publics, les trajets entre le domicile et l'école supposent une formation et une sensibilisation des enfants qui restent, en toutes circonstances, les personnes les plus fragiles sur la route.

Des chiffres qui doivent mobiliser

En France, en 2023, 165 enfants âgés de 0 à 17 ans ont perdu la vie (+5% vs 2022), ce qui représente 5 % de la mortalité routière. Ajoutons que six enfants sur dix (tranche des 0-13 ans) étaient passagers d'un véhicule de tourisme¹. On mesure ainsi les enjeux liés à cette question du trajet domicile-école, sachant que 33 % des enfants sont accompagnés en voiture par leurs parents, 37 % empruntent les transports publics tandis que le dernier tiers (30 %) réalise l'itinéraire à vélo ou à pied².

"Ce qu'a révélé notre étude, c'est que les parents sont tout à fait conscients des enjeux liés à la sécurité de leurs enfants sur cette séquence quotidienne de mobilité. 58 % d'entre eux pensent ainsi que les écoliers de moins de 15 ans sont insuffisamment sensibilisés aux risques routiers. C'est aussi pourquoi la quasi-totalité des Français interrogés souhaite que les leçons de prévention, souvent dispensées lors d'opérations ponctuelles, soient intégrées aux programmes scolaires", commente **Karine Bonnet, directrice générale de DEKRA Automotive**. *"Les chiffres** de l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière soulignent cependant un paradoxe en nous apprenant que 25 % des enfants décédés dans un véhicule de tourisme n'étaient pas attachés. Cela démontre que parents et enfants doivent être mieux informés des causes et des conséquences du risque routier",* conclut Karine Bonnet.

Éduquer, une priorité

En matière d'éducation, les Pouvoirs Publics ont réagi, dès 1993, en proposant les ASSR 1 et ASSR 2 (Attestations Scolaires de Sécurité Routière de 1^{er} et 2^{ème} niveau) mises en place au collège (classe de 5^{ème} puis classe de 3^{ème}). Ces attestations sont obligatoires pour suivre la formation pratique de 8 heures au permis AM. De plus, depuis 2002, l'école élémentaire délivre l'APER (attestation de 1^{ère} éducation à la route) et, depuis 2015, une demi-journée d'éducation à la sécurité routière a été mise en place. Enfin, lors de la Journée Défense-Citoyenneté, les jeunes suivent un module "sécurité routière". Ces attestations valident une bonne connaissance des risques et des règles relatives à la circulation sur la voie publique, que l'on soit piéton, cycliste, conducteur d'un deux-roues motorisé ou simple passager d'une voiture.



¹ Source Bilan Sécurité Routière 2023

² Source Étude DEKRA/OpinionWay 2017



Information presse

L'hiver, c'est moins de lumière !

Commençons par rappeler l'une des règles d'or de la prévention des accidents : "Voir et être vu". Alors que nous venons de passer à l'heure d'hiver et que le temps d'obscurité s'étend de jour en jour, tous les dispositifs éclairants sont recommandés, qu'il s'agisse de vêtements (bandes réfléchissantes de type velcro), de survêtements (gilets et bonnets réfléchissants) ou de dispositifs d'éclairage et de signalisation (feux, catadioptres). Tout ou partie de ces équipements devraient être adoptés tant par les deux-roues que par les piétons.



Par ailleurs, dans le domaine de la protection, DEKRA recommande un certain nombre de dispositions garantissant une protection accrue des enfants, quel que soit le mode de transport choisi pour les trajets scolaires :

- Les enfants à vélo doivent impérativement porter un casque en toutes circonstances, comme l'imposent certains pays, dont la France jusqu'à l'âge de 12 ans. Les parents devraient montrer l'exemple en s'équipant systématiquement. Les vélos doivent être équipés de dispositifs d'éclairage passifs et actifs fonctionnels afin que les jeunes cyclistes soient parfaitement visibles de jour comme de nuit.
- Les obstacles gênant la visibilité à hauteur des zones d'insertion, des croisements et des passages piétons (véhicules garés, panneaux, éléments d'infrastructure ou mobilier urbain) doivent être éliminés, car ils présentent un risque d'accident élevé.
- Chaque adulte doit être conscient de son rôle de modèle pour les plus jeunes. Lorsque des enfants sont à bord d'un véhicule, l'adulte doit toujours agir de manière rationnelle et réfléchie afin que les enfants soient enclins à adopter un comportement similaire, diminuant ainsi le risque de se mettre en danger.



Le groupe DEKRA organise régulièrement des opérations de sensibilisation auprès de jeunes écoliers et les équipe de dispositifs rétro éclairants.

Le groupe DEKRA édite chaque année un rapport européen de sécurité routière. Retrouvez toutes les éditions sur [dekra-roadsafety.com](https://www.dekra-roadsafety.com).

Image ©DEKRA SE